

Politique concernant les Bibliothèques dépositaires du BIT

La politique des bibliothèques dépositaires du BIT explique la portée du programme, visant à diffuser les connaissances du BIT, notamment concernant la recherche de documentation sur les normes du travail, le droit du travail, et les statistiques du travail dans les bibliothèques du monde entier.

Portée

Les bibliothèques dépositaires jouent un rôle actif dans la diffusion des connaissances du BIT, ceci incluant la recherche, les normes du travail, le droit du travail, et les statistiques du travail.

Sélection des partenaires

Les bibliothèques sont sélectionnées pour le programme sur la base d'un accord afin d'établir un partenariat permettant la diffusion des connaissances du BIT. Il y a habituellement une bibliothèque dépositaire par pays, cependant des bibliothèques supplémentaires, universités ou instituts actifs majeurs dans les domaines liés au travail du BIT peuvent demander à adhérer au programme.

Le partenariat

La Bibliothèque du BIT fournit aux bibliothèques dépositaire :

- les publications du BIT en format imprimé ou numérique dans la(les) langue(s) demandée(s) sans frais;
- un appui au service de référence; et
- la promotion des bibliothèques dépositaire sur le site du BIT

Bibliothèques dépositaires s'engagent à

- rendre les connaissances du BIT accessibles par
 - consultation sur place des documents imprimés ou numériques,
 - des catalogues de bibliothèques, les bases de données et d'autres ressources du BIT, et
 - l'assistance à la recherche;
- promouvoir les connaissances du BIT, y compris à travers des expositions, pages Web et liens vers des ressources du BIT, des listes d'acquisition ou des séances d'information; et
- à prêter des documents à la Bibliothèque du BIT sur demande, lorsque cela est possible

Le BIT s'engage à travailler avec les bibliothèques appropriées pour le programme, à revoir la politique régulièrement, ainsi qu'à solliciter les avis des partenaires afin de développer le programme.